

Hébécourt

Infos

N°34 - août 2019



Mairie d'Hébécourt

28, rue de Paris
Tel : 03 22 42 75 96
mairie@hebecourt80.fr
www.hebecourt80.fr

Ouverture du secrétariat de mairie au public

les mardis et vendredis
de 16h00 à 19h00

Permanence des élus

Les adjoints reçoivent
les mardis et vendredis
de 18h00 à 19h00
Monsieur le Maire reçoit
sur rendez-vous

Les collectes

Ordures ménagères :
Jeudi matin

Tri sélectif (bacs jaunes) :
Mercredi matin en
semaine paire

Encombrants :
1er jeudi des mois de janvier,
avril, juillet, octobre
(sauf collecte décalée)

Journée action biodiversité du Bois de la Belle Epine - samedi 31 août 2019 -

Dans le cadre des actions en faveur de la biodiversité, M. DUCOUSSO nous propose de participer à divers ateliers expliquant le développement de la flore et de la faune du Bois de la Belle Epine.

Nous vous invitons à vous inscrire à l'un des ateliers suivants (**réponse souhaitée pour le 24 août**) :

⇒ Atelier 1 : Restauration de la flore des forêts anciennes dans la partie reboisement des terres agricoles en apportant des mottes de sols venant de la partie ancienne et en plantant des bulbes et des rhizomes de jacinthes des bois, etc...

⇒ Atelier 2 : Pose de reposoir à chiroptères et "arbres martyrs" :

Les chauves-souris sont en difficulté à cause de la disparition des insectes et des sites de repos, de reproduction et d'hibernation. L'atelier permettra de découvrir la vie de ces animaux et le travail de Picardie-Nature qui nous apportera son expertise. Les arbres sont nécessaires à la vie de la forêt car hébergeant des micro-habitats. Nous creuserons des cavités dans des arbres de faible valeur pour favoriser ces habitats.

⇒ Atelier 3 : Création de trois mares "test" de 4m² avec trois techniques différentes. Ces mares fourniront des points d'eau pouvant accueillir des insectes et des amphibiens. Elles permettront de choisir la meilleure technique pour créer dans l'avenir, une ou plusieurs mares de 100m².

⇒ Atelier 4 : Pose de blocs de sel pour détourner les chevreuils des jeunes plants.

Rendez-vous **le samedi 31 août 2019 à 9h00** : entrée sur la RD1001, prendre le chemin côté Est (panneau en bordure de route) jusqu'au bout.

A 12h00, pique-nique sur le principe de l'auberge espagnole : chacun amène le nécessaire pour se restaurer y compris assiettes, verres et couverts. Un barbecue sera à disposition pour faire cuire les grillades.

Vers 14h00, demi-journée classique de découverte du Bois organisée et commentée par M. DUCOUSSO avec le soutien de Picardie Nature.

Coupon-réponse ci-dessous.



Journée action biodiversité du Bois de la Belle Epine

Réponse souhaitée par mail ou à déposer à la mairie avant le 24 août

Atelier 1*	Atelier 2*	Atelier 3*	Atelier 4*
Uniquement visite du bois l'après-midi*		(*entourer les options choisies)	
NOM :			
N° de téléphone (en cas d'info de dernière minute) :			
Nombre de personnes : adultes enfants			



Permanences de mairie

Durant les vacances scolaires, les permanences de mairie seront assurées par les adjoints, du mardi 20 août au mardi 03 septembre 2019, de 18 heures à 19 heures. La permanence du vendredi 16 août ne sera pas assurée. Merci de votre compréhension.

Transport scolaire



Tous les collégiens de moins de 16 ans, du public comme du privé, ont droit à la gratuité de leur transport scolaire durant l'année scolaire, soit 1 aller domicile/collège et 1 retour collège/domicile, pendant les jours de classe.

Le coût du transport est pris en charge par le Conseil Départemental à 65% et Amiens Métropole pour le reste.

Tous les lycéens (de plus de 16 ans - de la seconde à la terminale) ont droit au même transport scolaire mais la prise en charge est différente : 65% par le Conseil Départemental, la moitié des 35% restants est pris en charge par la commune d'Hébécourt et l'autre moitié reste à la charge des familles (soit environ 50€).

C'est pourquoi, toute demande de carte de transport scolaire doit être faite sur un imprimé disponible sur ametis.fr ou en agence AMETIS et déposé à l'agence, espace Perret (place de la Gare).

Le collégien ou lycéen aura une carte avec sa photo à présenter lors de sa montée dans le bus. Le premier passage dans un bus valide une heure de transport interurbain : le jeune peut donc utiliser plusieurs bus pour se rendre dans son collège ou son lycée, dans la limite de l'heure commencée. Il fait de même pour le retour.

Toutes les lignes et tous les horaires sur : www.trans80.fr et www.ametis.fr

